

ROLE DE LA CNUCED DANS LA PROMOTION ECONOMIQUE
DES PAYS LES MOINS AVANCES

par Fridolin K. HATUNGIMANA

INTRODUCTION

Il existe au sein des Nations Unies un bon nombre d'institutions telles l'ONUDI, la FAO, la CNUCED, etc... toutes concernées mais actives à des degrés différents dans le développement des Pays Pauvres. La dernière citée a tenu sa 6ème session en 1983 et s'achemine vers sa 7ème session qui aura probablement lieu courant 1987.

D'aucuns alors se demandent si la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) est parvenue (le fera-t-elle un jour ?) à promouvoir les transformations structurelles nécessaires pour surmonter les difficultés économiques extrêmes que connaissent les pays les plus pauvres.

Rien n'indique aujourd'hui que, 22 ans après sa création, cet organisme qui entre dans sa phase de maturité est capable d'assurer à la population de ces pays un minimum vital et d'atténuer autant que possible les effets néfastes des calamités naturelles, d'accroître les chances du progrès économique tant attendu par les P.M.A.

Le présent article essaiera de faire le point. Il analysera successivement la structure de la CNUCED, les caractéristiques des PMA, les moyens pour promouvoir économiquement les Etats, enfin le rôle que peut jouer l'organisme mondial en question.

1. CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

1.1. Ses origines

D'origine lointaine, la CNUCED a été instituée en vue de lutter contre la tendance à la marginalisation des pays en développement au niveau des échanges mondiaux entre 1945 et 1963.

Etant donné les liens privilégiés constatés entre le commerce international et le développement des Etats, la CNUCED devait aussi s'occuper des problèmes de promotion économique des pays pauvres.

Que s'est-il donc passé ?

A partir de 1945, le monde occidental a connu une croissance rapide et soutenue dans le cadre du système économique de libre échange instauré à Bretton-Woods (Etats-Unis). Seulement ce système, qui fonctionnait à merveille pour les pays industrialisés qui l'avaient créé, était loin de satisfaire les attentes des pays pauvres.

En effet :

- ceux-ci ont continué à subir des droits de douane élevés, du moins jusqu'en 1964, sur les marchés du Nord dotés de pouvoir d'achat. Ces droits de douane étaient tellement élevés qu'ils décourageaient tout effort d'industrialisation.
- la tentative de solution des problèmes économiques des pays en développement (problèmes monétaires et financiers, problèmes du financement des investissements etc...) par les pays nantis fut partielle. Les nations riches n'ont pas voulu procéder par une analyse globale et systématique.
- l'Occident industrialisé avait cru qu'avec le GATT ("General Agreements on Tariffs and Trade" en Français "Accords Généralisés sur les Tarifs et le Commerce") - qui servait de cadre à l'ensemble des

négociations économiques à l'intérieur du système de Bretton-Woods - il suffisait d'éliminer des obstacles du libre jeu du marché pour aboutir à l'expansion des échanges commerciaux, avec les avantages mutuels qu'elle comporte pour tous, ce qui n'est pas nécessairement vrai. En effet, on ne peut pas parler d'homogénéité économique des Etats car des différences importantes de structure subsistent entre pays développés et ceux qu'on qualifie de "sous-développés" !

Ces quelques éléments ont amené les pays du Tiers-Monde à proclamer tout haut, particulièrement à l'ONU, qu'ils se sentaient les "oubliés" de Bretton Woods.

Ils étaient 77 lorsque d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, tous pauvres et sous-développés, ils ont réclamé la convocation d'une Conférence Mondiale sur le Commerce.

Ils se référaient, pour ce faire, aux buts et principes contenus dans la charte des Nations Unies et qui sont notamment de "favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, de rechercher un système international de coopération meilleure et efficace, qui permette d'éliminer la division du monde en zones de pauvreté et en zones d'abondance, d'assurer la prospérité de tous et de trouver les moyens de mobiliser les ressources humaines et matérielles du monde en vue de supprimer partout la pauvreté".

L'Assemblée Générale des Nations-Unies soutint, en Décembre 1961, la proposition des Pays du Tiers-Monde et proclama la période 1960-1970, "Décennie des Nations-Unies pour le Développement".

En Juillet 1962, la Conférence du Caire sur les problèmes du développement économique publia une déclaration qui recommandait la tenue à brève échéance d'une Conférence Internationale sur le Commerce et le Développement.

Cette recommandation fut reprise par l'ECOSOC (1) en Août 1962 et approuvée par l'Assemblée Générale le 8 Décembre 1962 par la résolution 1785 (XVII).

1.2. Ses objectifs

La finalité première de la CNUCED est la restructuration du commerce international et l'instauration des meilleures conditions d'un développement harmonieux de tous les peuples. Plus particulièrement, il s'agit de :

- favoriser l'expansion du commerce international et le développement économique par l'élaboration de propositions claires et distinctes de principes et de politiques appropriées ;
- coordonner les activités liées au commerce et au développement des institutions appartenant au système des Nations-Unies ;
- aider l'ONU et les organes existants à entreprendre des négociations et à adopter les instruments juridiques multilatéraux qui facilitent le commerce international ;
- servir de centre d'harmonisation des politiques étatiques individuelles et des groupements économiques régionaux en matière de commerce et de développement.

1.3. Son fonctionnement

Initialement comprise comme une simple conférence, la CNUCED a été plus tard constituée en un organe de l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Elle se réunit tous les 3 à 4 ans.

Il ne s'agit donc point maintenant d'une conférence comme toute autre, c'est-à-dire d'une réunion ou d'une session mais bien d'une institution. Toutefois, elle reste une conférence. Et comme le dit très

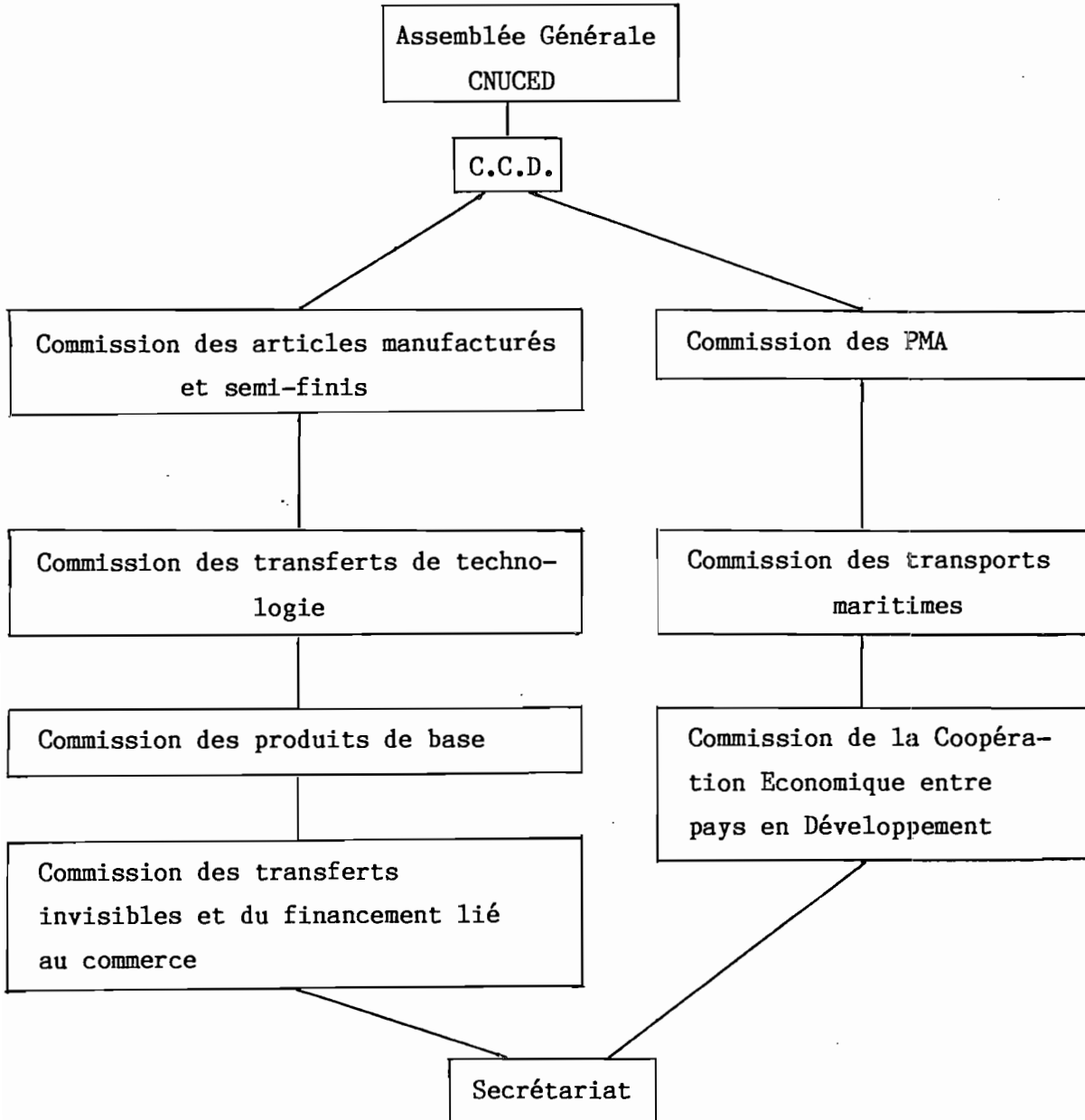
bien Marko VRHUNEC, "le simple fait que ce soit une "Conférence-les termes ont leurs significations- et non pas une "Organisation", dit qu'elle n'est ni la seule ni l'exclusive ; qu'elle s'occupe de façon globale des questions du développement considérés dans leur interdépendance et que son caractère est analytique et négociateur" (2).

L'organe permanent de la CNUCED est le Conseil du Commerce et du Développement (C.C.D.) établi et rattaché au mécanisme des Nations-Unies dans le domaine économique et collaborant étroitement avec le Conseil Economique et Social de l'ONU.

55 pays forment le C.C.D. Ils sont choisis par la Conférence à chaque session dans le souci de représenter les principaux Etats Commerçants tout en assurant une répartition géographique équitable.

Afin de faciliter la tâche de celui-ci, la CNUCED a autorisé, dès la première session, la création de commissions spécialisées au sein du C.C.D. et ce, aux fins de lui faciliter la tâche. Il s'agit actuellement de la Commission des produits de base, des articles manufacturés et semi-finis, de la Commission des transactions invisibles et du financement lié au Commerce, de la Commission des P.M.A., de la Commission de Coopération économique entre pays en développement, des Commissions des transports maritimes et des transferts de technologie.

Le tableau de la page suivante aidera à visualiser ce système :



2. LES PAYS LES MOINS AVANCES : QUELQUES CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques du noyau des P.M.A. telles que figurant dans les actes de la CNUCED sont les suivantes (3) :

- niveau extrêmement bas de la productivité de la main-d'oeuvre
- pénurie de main-d'oeuvre qualifiée
- connaissance imparfaite de la nature et de l'ampleur des ressources naturelles
- médiocrité de l'infrastructure physique et institutionnelle
- prédominance d'une production de subsistance
- très petit nombre de produits de base dont dépend la structure de production et d'exploitation
- absence d'une industrialisation intégrée et coordonnée
- produit Intérieur Brut (P.I.B.) par habitant très bas (inférieur à US \$ 100 de 1968)
- faible taux d'alphabétisation
- faible part de la production manufacturière dans la production totale.

Le Comité de la Planification du Développement, sur base des caractéristiques précédents, a établi la liste des pays entrant dans la catégorie des P.M.A. A cette époque on n'en enregistrait que 25 mais 11 autres étaient ajoutés sur la liste pour atteindre le chiffre de 36 pays (4) en 1983, liste pouvant être rallongé dans l'avenir.

Les P.M.A. se retrouvent en grande partie en Afrique (26 sur 36 !). Plusieurs sont des états sans littoral (enclavés) ; certains sont des pays insulaires.

3. PROMOTION ECONOMIQUE DES P.M.A. : UN OBJECTIF A ATTEINDRE

Dans son ouvrage, Economic Development, B. HIGGINS dit qu'une nation en développement est celle dont le peuple commence à utiliser les ressources disponibles en vue d'amener une croissance soutenue, en

PNB/habitant, de biens et services et qui est capable d'améliorer de façon substantielle son niveau de revenu.

Dire que les P.M.A. ont comme seul objectif la croissance serait incomplet. Car le PNB/habitant ou le R.N./habitant n'est pas un indicateur suffisant à lui seul. Il ne nous informe pas sur le genre de biens et services produits ni sur les coûts sociaux de la croissance démographique, des diverses infrastructures, etc...

C'est pourquoi le vocable "développement économique" ne renferme pas qu'un seul aspect (l'aspect quantitatif) car le développement intégral réunit et l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif : l'aspect bien-être.

L'aspect quantitatif sera repris plus loin lorsque nous donnerons quelques chiffres indiquant les performances des PMA ces dernières années.

Quid, maintenant, de l'autre aspect : le qualitatif ?

Une croissance des quantités physiques produites ne suffit pas pour dire qu'un pays est développé. Il faut pour ce faire que cette croissance quantitative se couple d'une croissance "qualitative", d'une croissance ou plutôt d'une amélioration du bien-être.

Le premier aspect du développement peut contribuer au second et vice-versa. Sans ressources en quantité suffisante et sans revenu suffisant, il est difficile d'améliorer les infrastructures sociales d'habitat, d'hygiène, de route, d'école, etc... De même, si l'on continue à négliger ce dernier aspect, il est difficile de prétendre accroître la production; sinon, au moins un facteur de production (le facteur humain) est dans une situation telle qu'il est incapable de contribuer de manière significative au rendement attendu.

Même si l'on discute plus de la croissance quantitative, l'aspect qualitatif n'est pas oublié. Le rôle de la CNUCED est donc de promouvoir économiquement les états pauvres en assurant la production intérieure des Etats ainsi qu'en améliorant les conditions de vie et de bien-être des populations. Essayons de circonscrire ce rôle.

4. LE ROLE DE LA CNUCED DANS LA PROMOTION DES PAYS PAUVRES

Comme nous l'avons déjà souligné, la CNUCED sert de cadre de négociation sur les échanges entre états et sur le développement des peuples.

Au niveau de son secrétariat permanent, des textes sont produits dans le but de suggérer :

- des actions pour renforcer la capacité productive et technologique des pays pauvres
- les activités sur le plan de l'élimination ou plutôt de l'atténuation des effets négatifs du départ des agents hautement qualifiés des pays pauvres
- la construction de cadres juridiques, par exemple le code de comportement dans le transfert de technologie
- le renforcement de la coopération Sud-Sud
- le développement et la diversification des produits d'exportation, qu'ils soient agricoles ou miniers.

Sachant que le commerce Nord-Sud est toujours défavorable aux pays pauvres, la CNUCED a émis des recommandations expresses d'échanges au niveau régional entre pays à niveau économique quasi identique. Elle invite les états à prendre des mesures concertées au niveau économique, par exemple :

- des arrangements en vue d'activités conjointes en matière de Recherche-Développement
- l'harmonisation des politiques régissant la technologie, l'énergie et la formation de la main-d'oeuvre
- la création d'un système financier et monétaire commun, incluant des banques régionales et la mise en place d'arrangements multilatéraux de paiements
- le renforcement des infrastructures de transport et de commercialisation.

Toutefois, il faut reconnaître que la CNUCED prend très peu de mesures à caractère obligatoire. Les recommandations sont plus des propositions, avis ou souhaits ayant une force juridique qui préconise une certaine manière d'agir, nous en conviendrons, mais qui, d'après les dispositions régissant cet organe, ne comportent pas pour celui à qui elles s'adressent l'obligation de s'y conformer.

Malheureusement, les recommandations, qui sont du reste sans caractère obligatoire, n'ont que l'autorité découlant de l'influence politique de l'organisme dont elles émanent.

Elles comportent non l'obligation de s'y conformer mais certains obligations de ne pas en contredire les effets : par exemple, on ne peut recourir à la guerre contre celui qui se conforme aux recommandations de la CNUCED.

Jusqu'ici, notre lecteur attend toujours que nous lui indiquions le travail accompli par la CNUCED en faveur des P.M.A.

A ce sujet, nous dirons qu'il n'est pas aisé de le faire. Toutefois, certains faits nous montreront ce qui a été la contribution de la CNUCED dans la solution des problèmes des PMA.

Ainsi par exemple, le fait d'avoir amené la communauté internationale à s'intéresser de façon particulière et spécifique aux PMA revient à la CNUCED, et notamment à la troisième session de la CNUCED en 1972 où, pour la première fois, a été adoptée au sein d'une enceinte internationale une résolution contenant un ensemble détaillé de mesures spéciales en leur faveur. Par la suite, bien sûr, d'autres actions ou mesures encore plus précises ont été prise ou adoptées tant à la CNUCED que dans d'autres Fora.

Il revient aussi à la CNUCED d'avoir préparé longtemps à l'avance, (souvent au niveau de chaque pays et de chaque région) organisé et conduit les travaux de la conférence de Paris sur les PMA (septembre 1981). Nous

réalisons peut-être difficilement la somme d'énergie, de ressources et de compétences que cette conférence a mobilisée. Elle a été une occasion pour la communauté internationale de braquer l'attention sur les problèmes spécifiques des PMA.

Le suivi de la Conférence de Paris est également du ressort de la CNUCED. Ici le lecteur nous excusera car nous n'avons pas d'éléments qui indiquent que la CNUCED s'acquitte correctement ou non de cette tâche.

En tout état de cause, la CNUCED s'est fixé comme objectif de publier chaque année un rapport exhaustif sur les PMA, leur progrès ou absence de progrès, leurs difficultés spécifiques comparées à celles des autres pays en développement, etc... C'est là une contribution à souligner et qui est aussi un excellent document de travail tant pour les chercheurs que pour les organes de décision des PMA.

Il faudrait également souligner, dans le même ordre d'idées, la création au sein de la CNUCED d'une structure institutionnelle permanente chargée exclusivement des PMA.

Il y a enfin tous les projets exécutés totalement ou partiellement par le CNUCED en faveur de tel ou tel pays ou groupe de pays des PMA ; cela va des projets sur le désenclavement par l'organisation des mécanismes et procédures de transit aux projets visant à formuler des politiques commerciales nationales.

5. ETAT DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES PMA : QUELQUES CHIFFRES

5.1. Structure et Evolution du Commerce Extérieur

5.1.1. Des exportations

Les exportations des PMA représentaient en 1964 seulement 5.02 % du total des exportations des Pays et Territoires en Développement. Cette

part a fortement baissé pour ne représenter que 1.22 % en 1981. Cette évolution marque une marginalisation de plus en plus grande des PMA dans les échanges internationaux car au cours de la période 64-81, l'ensemble des PVD connaît une part de plus en plus importante dans le commerce mondial. En effet, cette part passe de 20.05 % en 1964 à 28.11 % en 1981.

5.1.2. Des importations

La tendance à la marginalisation des PMA se marque également dans l'évolution de ses importations. En effet, la part des importations des PMA dans le total des Pays et Territoires en Développement représentait 6.28 % en 1964 mais n'en constituait plus que 3.15 % en 1981.

Entre 1964 et 1981, la valeur des importations a toujours été supérieure à celle des exportations des PMA, entraînant par ce fait une aggravation du déficit de la balance commerciale qui est passée de - 484 Millions de Dollars en 1964 à - 9.205 Millions de dollars en prix courants à la fin de la période considérée.

5.2. Du développement des PMA

5.2.1. Indicateurs relatifs à la production des PMA

Le Produit Intérieur Brut des PMA a plus que quintuplé en 20 ans, passant de 10.9 milliards de dollars américains en 1960 à 65.3 milliards de dollars en 1980. Cette croissance a été beaucoup moins rapide que celle qu'ont connue les autres pays en développement.

En prix déflatés, la production des PMA a crû annuellement de 3,5 % entre 1960 et 1970, de 3,0 % entre 1970 et 1974, de 4,2 % entre 1976 et 1977, de 0.7 % entre 1977 et 1978, de 3.1 % entre 1978 et 1979, de 2.5 % entre 1979 et 1980.

Cette croissance a été la plus faible de tous les groupements économiques connus.

Le Produit Réel par habitant a tantôt crû, tantôt diminué. Même lorsqu'il était en croissance, le taux d'accroissement est resté faible et n'a pas dépassé 1,5 % annuellement.

5.2.2. Indicateurs relatifs à l'éducation dans les Pays à faible Revenu (5)

Les chiffres relatifs à l'éducation marquent une évolution plutôt dans le sens souhaité. En effet, alors que le nombre d'inscrits au primaire n'était que de 54 % du groupe d'âge pertinent en 1960, ce taux s'est fortement élevé pour devenir en 1979, 94 %, marquant de ce fait 40 points. (6)

Les inscrits en secondaire ont aussi augmenté car leur part est passée de 14 % en 1960 à 49 % en 1979 au sein du groupe d'âge pertinent.

Le taux d'alphabétisation des adultes a également été régulièrement en hausse, passant de 26 % en 1960 à 50 % en 1977.

CONCLUSION

Nous avons montré, à analyser ses objectifs et ses recommandations que la CNUCED ne manque pas de bonnes intentions. Seulement, la volonté de tous les partenaires est-elle suffisante pour faire changer la situation ?

Nous avons essayé de montrer le rôle de la CNUCED et le travail que cette organisation s'est efforcée d'accomplir. Il est bien entendu qu'il y a encore beaucoup à faire car les objectifs du développement, tels que souhaités par tous, ne seront atteints par les PMA ni demain ni après-demain. Plus de solidarité et de coopération de la part des Etats qui devraient être plus conscients de la nécessité d'une interdépendance économique permettront peut-être un enrichissement mutuel. Et les PMA pourraient, eux aussi, en profiter.

NOTES ET REFERENCES

- (1) Conseil Economique et Social des Nations-Unies
- (2) M. VRHUNEC, "Le Programme de Développement - Une Tâche Importante de la VIème CNUCED", in Relations Politiques Internationales, 796, 5 Juin 1983, p. 4.
- (3) CNUCED, Actes de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement, 3ème session, Vol. IV, N.Y. 1972, p.256.
- (4) Répartition géographique des PMA en 1983

AFRIQUE : Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Haute-Volta, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, R.C.A., Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sierra Léone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo.

AMERIQUE : Haïti.

ASIE : Afghanistan, Bangladesh, Bouthan, Laos, Maldives, Népal, R.A. du Yemen, R.D.P. du Yemen.

PACIFIQUE : Samoa.
- (5) N'ayant pas eu de statistiques sur les PMA, nous nous contentons des chiffres relatifs aux pays à faible revenu en général.
- (6) Lire à ce sujet les Rapports de la Banque Mondiale sur le Développement dans le Monde 1980, 1981, 1982.

BIBLIOGRAPHIE

- CNUCED, Actes de la CNUCED I, N.Y., 1964
Actes de la CNUCED II, N.Y., 1968
Actes de la CNUCED III, N.Y., 1972
Actes de la CNUCED IV, N.Y., 1976
Actes de la CNUCED V, N.Y., 1979
Progrès réalisés dans l'application du nouveau Programme Substantiel d'action pour les années 80 en faveur des PMA, Belgrade, 1983.
- RAPPORT W. BRANDT, Nord-Sud : un programme de suivie, Gallimard, Paris, 1980.
- TOUSCOZ, P. et al. L'Evaluation de la Coopération Nord-Sud, éd. Economica, PUQ. Québec, Paris, 1976.
- CHAKRAVARTHI, R., "What After UNCTAD VI" in IFDA Dossier, 38, NOV.-DEC., 1983 : 53-57.
- HATUNGIMANA, F., "Role de la CNUCED dans le Commerce et le Développement des Pays les Moins Avancés", mémoire de licence, F.S.E.A., Bujumbura, 1984.
- KATOND, D. "Théorie et Pratique du Dialogue Nord-Sud dans les Relations Internationales Contemporaines", in le Mois en Afrique, 18 (203-204), Janv. 1983 : 66-68.
- ROTHSTEIN, R., "The North-South Dialogue. The Politics of Immobility", in Journal of International Affairs, Vol. 34, n° 1, Spring/Summer, 1980 : 1-18.

- STANORNIK, J., "La CNUCED et l'Economie Mondiale"
in Revue de Politique Internationale,
n° 798-9, 5-20 juillet 1983 : 1-2.
- VIRATELLE, G., "Le Dialogue Nord-Sud à nouveau dans l'impasse" in Le
Monde Diplomatique, Août 1983, p. 1 et 3.



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

HATUNGIMANA Fridolin, Rôle de la CNUCED dans la promotion économique des pays les moins avancés, pp. 45-60, Cahiers du CURDES n° 5, Octobre 1986.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr